



Depuis 1987, la CMEQ et Lussier sont partenaires pour vous offrir
un programme solide et pérenne, constamment bonifié
pour couvrir les besoins évolutifs des membres!

Appelez-nous pour une soumission gratuite.



Corporation
des maîtres électriciens
du Québec

Programme d'assurance
pour les **membres de la CMEQ**

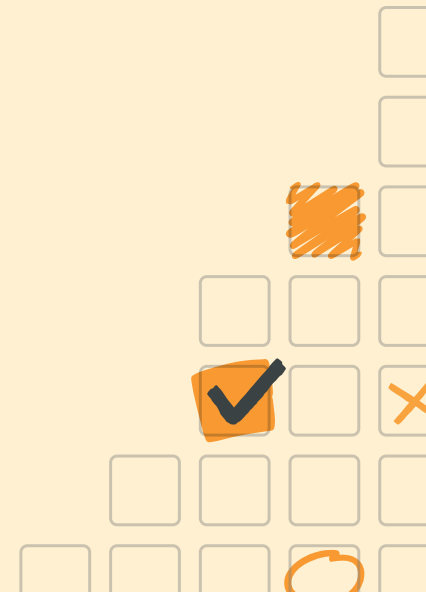
Bien assuré, mieux protégé!



Cabinet de services financiers
1 855 587-7437



Lussier.co/CMEQ



Assurance des entreprises et cautionnement

La responsabilité

Responsabilité civile générale	Couvre les accidents entraînant des blessures corporelles ou des dommages matériels	Disponible de 1 000 000 \$ à 5 000 000 \$
Responsabilité civile complémentaire umbrella	Couvre les accidents entraînant des blessures corporelles et des dommages matériels pour une somme excédant la limite de l'assurance de responsabilité civile générale.	Disponible jusqu'à 5 000 000 \$ en excédent de 5 000 000 \$ de responsabilité civile
Responsabilité civile des locataires	Couvre les accidents entraînant des dommages aux bâtiments loués par l'assuré.	1 000 000 \$ inclus sans frais Garantie généralement disponible en option ailleurs
Travaux maritime et aéronautique	Assure la responsabilité (normalement exclue) pour les travaux effectués sur les lieux d'un aéroport et/ou sur des bateaux	Disponible sur demande 
Risque de pollution	Assure en cas de pollution chez des tiers causée par l'assuré.	Garantie de 500 000 \$
Produits et opérations complétés pour actes antérieurs (entrepreneur mettant fin à ses activités)	Protège l'entrepreneur qui cesse son exploitation contre les poursuites relatives à des travaux antérieurs. Permet de protéger la compagnie qui a cessé ses activités et qui conserve des actifs.	
Erreurs et omissions des entrepreneurs	Élaborée spécifiquement pour les maîtres électriciens, protège contre les erreurs et omissions de vos travaux	Incluse sans frais pour des montants d'assurance de base • 100 000 \$ par période d'assurance Des montants d'assurance additionnels sont disponibles 
Garantie relative aux systèmes d'alarme et autres systèmes deprotection	Protège les entrepreneurs qui installent des systèmes de protection (alarme de feu et de vol, carte d'accès, télésurveillance, etc.) en cas de défaut de fonctionnement des systèmes.	• Limite disponible : jusqu'à 2 000 000 \$ • La garantie couvre également les frais de défense 
Garanties matériels loués	Protection pour les équipements loués à court terme.	• 50 000 \$ de base inclus pour 90 jours • Limite additionnelle disponible
Biens sous soin, garde ou contrôle	Assure la responsabilité de l'assuré pour les biens qui lui sont confiés ou sur lesquels il travaille.	50 000 \$ sans frais 
Biens en cours de transport		25 000\$ par véhicule et par sinistre

Remarque :
La garantie de malfaçon, anciennement offerte dans le programme, est remplacée par deux nouvelles garanties plus généreuses (moyennant surprime) :
✔ Reprise des travaux de l'entrepreneur - pour une limite de 100 000 \$ par période
✔ Erreurs et omissions des entrepreneurs - pour une limite de 250 000 \$

Le contenu de ce document est présenté à titre indicatif et informatif. Les textes des polices d'assurance en vigueur ont préséance.

Assurance des entreprises et cautionnement

Les assurances des biens

Assurance des biens	Assure les bâtiments, la marchandise, les équipements de bureau, les systèmes informatiques, les frais supplémentaires et les comptes-clients.	• Formule « tous risques sauf » • Inclus sans frais : tremblement de terre, inondation et interruption de services (50 000 \$) GRATUIT : perte d'exploitation réelle subie (25 % du chiffre d'affaires)
Matériel d'entrepreneur	Assure vos outils et votre équipement partout : dans votre établissement, dans les véhicules, chez vos clients.	• Aucune dépréciation pour les 5 premières années sur les équipements de plus de 2 500 \$ (achetés neufs) • Protection de base sur les équipements loués (maximum 50 000 \$) 
Assurance bris de machines	Assure les dommages aux équipements sous pression (chaudières), mécaniques, électriques et le bris de tout équipement assuré.	• Même montant d'assurance que l'assurance sur les biens • Protection de base
Risque d'installation	Assure les matériaux (installés ou non) qui sont sur un chantier ou en transport dans le cadre de l'exécution d'un contrat. La main-d'oeuvre est aussi assurée si les matériaux touchés doivent être réinstallés.	• Limite d'assurance par sinistre • Formule « tous risques sauf » 
Frais de reprise des travaux de l'entrepreneur	Couvre les frais encourus par l'assuré pour refaire un travail exécuté	Limite de 50 000 \$ incluse Des montants d'assurance additionnels sont disponibles.
Assurance automobile	Assure les véhicules de l'entreprise et les véhicules privés des dirigeants.	• Franchise unique • Responsabilité civile : 2 000 000 \$ • Aucune franchise : délit de fuite et perte totale • Avenant de protection additionnel sans frais : - FAQ 20 : sans limite journalière : 3 000 \$ - FAQ 27 : 100 000 \$ - FAQ 34 : 15 000 \$ - FAQ 21 B avec ajustement en fin de période
Assurance contre le vol	Protège contre la malhonnêteté des employés, le vol d'argent et autres titres, à l'intérieur comme à l'extérieur de lieux.	Diverses limites disponibles

Assurance cyberrisques
Permet de minimiser les dommages financiers qu'une entreprise pourrait subir suite à une attaque informatique et comprend, entre autres, les frais d'extorsion, les frais liés aux procédures réglementaires et la perte liée à une interruption des activités et atteinte à la réputation - Limite globale de 50 000 \$
Une police d'assurance cyberrisques distincte peut aussi être souscrite avec des limites plus importantes.

Assistance juridique illimitée et gratuite
Permet de parler à un avocat de vos affaires, sans limite d'appel et de temps. Gratuit pour les participants au programme.

Service de cautionnement exclusif à Lussier

Également disponibles :



Rabais exclusifs en assurance automobile-habitation pour les entrepreneurs et leurs employés



Services-conseils en ressources humaines

Appliquez le Code Promo Z00033